

# Les actions et perspectives pour les distributeurs espaces verts du SEDIMA



Patrick COVEMAERKER

Président du groupe Espaces Verts du SEDIMA



## SEDIMA

Patrick COVEMAERKER est la 3<sup>e</sup> génération à la tête de l'entreprise familiale implantée à Bondues (59). La concession espaces verts distribue les marques Verts Loisirs, Stihl, Husqvarna, Honda et Wolf. Elle emploie 12 salariés. Il est membre du Bureau Exécutif du SEDIMA où il représente le secteur des espaces verts et Président du groupe éponyme du SEDIMA. Entretien sur les dossiers phares de la commission et les évolutions du métier...

» L'économie circulaire est un de vos dossiers prioritaires. Comment va s'organiser le recyclage du matériel thermique dans les concessions ?

Depuis déjà 10 ans, la profession a dû s'organiser en matière de collecte des produits et matériels usagés. Ainsi lors de la vente de matériels neufs de jardin, électriques et électroniques, les distributeurs reprennent le matériel ancien. Ce dernier est stocké en concession dans des bennes, puis évacué épisodiquement par des prestataires spécialisés. A l'horizon 2021, le recyclage s'étend aux matériels thermiques. Si la démarche est écologiquement vertueuse, elle requiert au sein de nos entreprises une organisation. Sauf que la profession va devoir supporter le coût final de la mise en œuvre et qu'elle n'a aucun élément lui permettant de l'évaluer.

A la différence des matériels électriques et à batterie, pour lesquels l'obligation de collecte est acceptable, physiquement et financièrement, ce n'est plus la même chose avec des machines lourdes et encombrantes, qui ne peuvent être empilées, contiennent de l'huile, de l'essence,

des batteries. Inévitablement cela pose des problèmes en termes de capacité de stockage, de sécurité (manipulations et incendie notamment) et financier (coût des m<sup>2</sup>, temps passé...), d'autant qu'il est question de devoir reprendre sans forcément effectuer de vente en parallèle. Face à ces nombreuses incertitudes, la profession a donc déposé auprès du ministère de la Transition Ecologique et Solidaire une demande de report de l'application.

» Deuxième sujet, un nouveau diplôme pour l'entretien des matériels espaces verts verra le jour à l'automne 2020. C'est une belle réussite pour votre métier ?

Nos métiers changent, les matériels espaces verts requièrent de plus en plus de connaissances technologiques, et nos personnels techniques doivent monter en compétences. Le SEDIMA a donc décidé de se doter d'un CQP (contrat de qualification professionnelle) Technicien en maintenance des matériels d'espaces verts. Cette formation diplômante sera accessible après le Bac Pro Maintenance des matériels espaces verts ou agricoles. Outre le fait que cette formation réponde aux attentes de notre profession, elle permettra de mieux capter les jeunes à notre métier et de proposer à nos personnels en poste de valider leurs compétences et leurs acquis.

Le groupe Espaces Verts a travaillé en collaboration avec la commission Formation du SEDIMA à l'élaboration du CQP, en définissant le référentiel pédagogique. Une dernière phase est en cours, celle de la rédaction des outils d'évaluation et du cahier des charges d'agrément des établissements de formation. L'objectif est de démarrer une première promotion à l'automne 2020 avec une dizaine de participants.

» Autre action que vous menez, la mise à jour du guide des bonnes pratiques à l'atelier. Pourquoi ?

Cet outil doit aider au quotidien le dirigeant de concession et son personnel dans la gestion du magasin et de l'atelier. Décliné sous forme de fiches, il nécessite une mise à jour des données et la prise en compte de nouveaux éléments liés notamment à l'activité de l'atelier. Il abordera l'évaluation de la qualité du service rendu, la planification du travail, la valorisation des coûts de main d'œuvre et des forfaits, de la réception du matériel à sa réparation ou remise en conformité. La mise à jour interviendra au 1<sup>er</sup> semestre 2020.

» Quelle est votre perception du marché des matériels espaces verts cette année ?

Nous sommes sur la 2<sup>e</sup> voire, pour certains, sur la 3<sup>e</sup> saison qui est chaotique en termes de météo. Cette année encore le démarrage de saison a été bon et prometteur. Mais la sécheresse dès le mois de juin a brutalement stoppé les espoirs de la profession. Quant à l'arrière saison, elle est de plus en plus courte, la pluie ayant fait son apparition seulement au mois d'octobre. Alors bien entendu les résultats sont disparates en fonction des régions. Mais une tendance claire se dessine, c'est le matériel professionnel

(tracteurs et matériels destinés aux paysagistes et collectivités) par rapport au matériel de plaisance (pour les particuliers) qui tire cette année les chiffres vers le haut.

Au global, il se peut que les résultats 2019 soient légèrement positifs, mais avec de grosses disparités. Le marché professionnel progresserait pour certains de 20 à 30 %, alors que des chutes drastiques en matériels auto-portés sont enregistrées (jusqu'à - 20 %). Les ventes de tondeuses thermiques à conducteur marchant et les motobineuses suivent elles aussi une baisse significative. Le marché du robot et de l'électrique poursuit sur une progression à deux chiffres.

» Et quelles sont les perspectives pour 2020 ?

C'est difficile de se projeter puisque notre métier est complètement dépendant de la météo. Je pense que les produits techniques, à batterie et robots, vont continuer à prendre des parts de marché sur le thermique ou l'électrique classique. Au-delà des tendances devraient se poursuivre dans le tout électrique et l'assistance artificielle des machines. A l'horizon 2050, nous devons proposer 100 % de moteurs non polluants, nous allons donc assister, au même titre que le secteur automobile, à la naissance pour les matériels d'espaces verts de nouvelles technologies.

» Président de groupe de travail, vous êtes aussi membre du Bureau Exécutif du SEDIMA, ces fonctions valorisent-elles votre métier ?

Au même titre que les adhérents des métiers agricoles ou spécialisés, comme l'élevage, la traite ou l'irrigation, les distributeurs de matériels espaces verts sont pleinement pris en compte par la profession. Et la double fonction qui est la mienne au sein de l'organisation professionnelle a pour objectif de faire remonter les problématiques de notre secteur et de trouver des solutions adaptées. Chaque sujet qui pose question dans notre métier obtient une réponse et un même souci de traitement au SEDIMA.

» En guise de conclusion, avez-vous un message pour vos confrères espaces verts ?

L'espace vert n'est pas le parent pauvre du SEDIMA. La prise en compte des sujets et les services rendus par le SEDIMA sont à 100 % identiques pour les adhérents espaces verts que pour les adhérents qui exercent d'autres métiers. C'est un point très positif pour le développement de nos entreprises et la reconnaissance de notre secteur d'activité.



### Commission Espaces Verts du SEDIMA

Christophe CHESNEAU	Cloué Equipement (41)	Simon RULLIER	Rullier Agro-Equip. (33)
Xavier CHESNEAU	Equipement Jardin (45)	Jean SNORIGUZZI	Agrivision (40)
Patrick COVEMAERKER	Covemaeker (59)	Emmanuel VIRION	Sofimat (29)
Xavier DOUSSET	CMM (51)	Stéphane SERS	SEDIMA (75)
Charline PONCY	Matagrif (77)	Secrétaire de la commission	

## Environnement

# Recyclage des matériels thermiques d'espaces verts, où en est-on ?

Dans le numéro 304 du SEDIMAG' (juin 2019) nous vous présentions le concept de l'économie circulaire appliqué à certains de nos métiers. Ainsi, les distributeurs de matériels d'espaces verts sont visés par la mise en place d'une nouvelle filière REP pour les matériels thermiques de jardinage (REP bricolage – jardinage), inscrite dans le projet de loi relative à la lutte contre le gaspillage et l'économie circulaire.

### Qu'est-ce qu'une REP ?

Le projet de loi prévoit de créer une nouvelle filière REP (Responsabilité élargie du producteur) pour les articles de bricolage et de jardinage.

La REP est un dispositif par lequel les producteurs, c'est-à-dire les personnes responsables de la mise sur le marché des produits, sont tenus de financer ou d'organiser la gestion des déchets issus de ces produits en fin de vie. L'objectif étant de faire prendre conscience du coût des déchets finaux et de favoriser le réemploi, la prévention, le recyclage et d'autres modes de valorisation en matière de déchets.

Pour arriver à cet objectif, une écocontribution est mise en place pour financer tout ou partie de la collecte, de la gestion et de la valorisation des produits usagés (en complément des recettes issues du réemploi, de la réutilisation, du recyclage et de la valorisation).

### Les enjeux pour les distributeurs

Pour les entreprises de distribution de matériels d'espaces verts, cette REP concernera tous les équipements, outillages manuels ou thermiques utilisés pour des travaux d'aménagement ou d'entretien d'un jardin. Les matériels visés sont ceux utilisés à la fois par les professionnels ou les consommateurs.



### La mise en œuvre

La mise en place souhaitée pour cette REP par le gouvernement est fixée au 1<sup>er</sup> janvier 2021.

Concrètement, cela veut dire que les entreprises de distribution de matériels d'espaces verts devront répercuter l'écocontribution et assurer la reprise gratuite des matériels.

L'obligation de reprise s'imposera aux distributeurs dès lors que les clients procéderont à un achat.

Le projet de loi vise à étendre cette obligation, à la reprise sans vente, dès lors que le distributeur dispose d'une surface de vente ou de stockage.

Les distributeurs sont conscients des enjeux et de l'empreinte écologique des produits qu'ils distribuent. Toutefois, cette REP qui se veut vertueuse n'en demeure pas moins problématique pour les entreprises. En effet, l'obligation de reprise des matériels thermiques soulève plusieurs problèmes, que ce soit en termes de coûts (surface de stockage, manipulation...) que de sécurité (reprise et stockage de matériels détenant potentiellement des résidus de carburant, d'huile, des batteries...).

De nombreux points restent encore en suspens et le SEDIMA est mobilisé depuis de nombreux mois pour faire évoluer favorablement le projet de loi.

La nouvelle obligation de collecte, de recyclage et de réemploi des matériels thermiques de jardinage doit prendre en considération sa faisabilité secteur par secteur pour trouver un point d'équilibre entre les enjeux environnementaux, sociaux et les intérêts économiques vitaux des PME. Ces éléments sont notamment ceux sur lesquels le SEDIMA, dans l'intérêt de ses adhérents, est particulièrement vigilant.



## Salon

# Le SEDIMA à Salonvert

Les 18 et 19 septembre derniers s'est tenue, à Saucats en Gironde (33), l'édition décentralisée de Salonvert.

Un choix complètement assumé par les organisateurs, Profield Events, puisque le Sud-Ouest de la France représente 25 % du marché des espaces verts et du paysage.

Le salon professionnel a accueilli plus de 12 000 visiteurs qui ont pu découvrir 320 marques de matériels et services, sur une superficie de plus de 100 000 m<sup>2</sup>.

En 2020, Salonvert retrouvera son lieu de prédilection au Château de Baille à Saint-Chéron (91) avec de nouveaux aménagements.

Il se tiendra les **23 et 24 septembre 2020**, avec en amont le **22 septembre** une journée exclusivement réservée aux distributeurs et à leurs équipes.



# On se comprend mieux quand on est proche

Pour en savoir plus :  
Direction des Accords de Branches  
[entreprise.santeprevoyance@ag2rlamondiale.fr](mailto:entreprise.santeprevoyance@ag2rlamondiale.fr)



**AG2R LA MONDIALE**  
Prévoyance  
Santé